L'Alsace jeudi 28 septembre 2017

|Éducation|

Les syndicats réclament la pérennisation des AVS et EVS

Une trentaine de représentants syndicaux et d'enseignants SNUipp-FSU et Snes-FSU ont manifesté hier après-midi devant la sous-préfecture de Mulhouse pour demander le maintien des postes d'AVS et EVS dans les établissements scolaires.

« Mon contrat s'arrête le 12 octobre prochain et je ne sais pas encore ce que je vais faire », témoigne Olivier, EVS (emploi vie scolaire) dans une école élémentaire mulhousienne classée en Rep + (réseau d'éducation prioritaire) où il assistait la directrice dans de multiples tâches quotidiennes. Âgé de 30 ans, titulaire d'une licence et d'un master, il n'a pas réussi à trouver d'emploi, « par manque d'expérience » , lui expliquait-on quand il parvenait à décrocher un entretien. « J'ai beaucoup appris durant cette année passée à l'école, j'ai acquis une expérience administrative, en rédaction, maîtrise de logiciel, synthèse de documents, communication téléphonique… Sur le plan humain, il y a une dimension sociale importante, avec les parents, l'équipe éducative… » Olivier veut toujours travailler pour la fonction publique, il passera des concours. Faute de revenus stables, il est retourné vivre chez ses parents. « Je fais partie des quelque 23 000 contrats aidés de l'Éducation nationale qui seront supprimés… ».

« Des emplois utiles »

Jean-Marie Koelblen, secrétaire départemental FSU, constate : « Dans le Haut-Rhin, on avait près de 400 postes d'AVS et EVS en juin dernier, on en a déjà perdu une soixantaine depuis la rentrée, avec le non-renouvellement de contrats qui arrivaient à échéance. » À côté des quelque 50 EVS (dont 40 à Mulhouse, dans des grandes écoles situées en Rep +), le département compte 300 AVS (auxiliaires de vie scolaire) qui accompagnent la scolarité d'enfants en situation de handicap. « Tous ces emplois ont fait la preuve de leur utilité et nous demandons qu'ils soient pérennisés, qu'ils deviennent des postes de la fonction publique. »

Seul pour 450 élèves

« Comment je vais faire dans mon école qui compte 450 élèves, c'est-à-dire plus que certains collèges, si je perds mon unique EVS ? », témoigne ce directeur d'un établissement classé en Rep + situé dans un quartier populaire mulhousien et qui risque de se retrouver sans son unique EVS. On doit accueillir les parents, s'occuper des petits bobos, répondre au téléphone, relever les absents, ouvrir aux livreurs, gérer les inscriptions, s'occuper d'enfants qui perturbent la classe, assister des parents dans le remplissage de dossiers administratifs, faire la courroie de transmission entre notre hiérarchie et les collègues, transmettre des infos, organiser des réunions d'équipe éducative, prévenir les intrusions… » La liste n'est pas exhaustive.

Même inquiétude chez cette directrice d'une école maternelle, elle aussi en Rep +, qui risque de perdre des AVS. « J'ai six classes dans mon école dont une classe passerelle pour les enfants de 2 ans, un seul jour de décharge par semaine. Tout le reste du temps, je suis dans ma classe avec mes élèves, c'est-à-dire pas disponibles pour les parents qui, pourtant, ont besoin d'accompagnement. Toute cette population nécessite beaucoup d'attention… J'ai actuellement deux auxiliaires de vie scolaire qui ne sont là qu'à mi-temps, c'est-à-dire 12 heures/semaine, pour accompagner des enfants qui ont un handicap. Quand elles ne sont pas là, pour les cas les plus lourds, ces enfants ne peuvent pas être accueillis à l'école et, pour les cas moins lourds, on se débrouille comme on peut… »

Le secondaire aussi

Quelques enseignants du secondaire étaient également présents pour évoquer la situation difficile de leur établissement. « On a déjà perdu deux CUI (contrats uniques d'insertion), un qui s'occupait de l'accueil, physiquement et au téléphone, un autre qui assistait la documentaliste, indique Aurélie Meyer, déléguée Snes-FSU au collège Kennedy. Résultat : le CDI est fermé le mercredi matin et la documentaliste est beaucoup moins disponible. C'est plus compliqué à l'accueil aussi, notamment pour la gestion de tous les retards… »

Autre élément avancé pour contrecarrer l'argument du gouvernement qui affirme que ces contrats aidés ne sont pas un tremplin à l'emploi : plusieurs exemples cités par les directeurs. « J'ai une ancienne EVS qui est devenue assistante sociale », « J'en ai une qui travaille au service éducation de la Ville et une autre ici, à la sous-préfecture… »

Jean-Marie Koelblen évoque aussi « les économies dérisoires » de ces suppressions de postes, comparées aux lourdes conséquences dans le fonctionnement de l'école.

Frédérique Meichler